



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juillet 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés aux Philippines

Résumé

Le présent rapport, qui a été établi en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures, porte sur la période allant du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2012. Il s'agit du troisième rapport du Secrétaire général consacré à la situation des enfants dans le contexte des conflits armés aux Philippines qui est présenté au Conseil et à son Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Le rapport renseigne sur les graves violations des droits de l'enfant, dénonce les parties au conflit responsables de ces violations et décrit les progrès accomplis dans l'instauration d'un dialogue, l'élaboration de plans d'action et la réalisation des autres engagements pris en faveur de la protection des enfants aux Philippines.

Le présent rapport relate les faits marquants qui se sont produits récemment concernant le Front de libération islamique Moro (MILF) et sa faction dissidente, les Combattants islamiques pour la libération de Bangsamoro; la Nouvelle armée populaire (NPA); le Groupe Abu Sayyaf et les Forces armées des Philippines (AFP). Il présente les mesures qui ont été prises en vue de mettre en œuvre le Plan d'action signé entre l'ONU et le Front de libération islamique Moro, en août 2009, qui vise à empêcher et à abolir l'enrôlement et l'emploi d'enfants en temps de conflit armé; l'engagement pris par le Front démocratique national des Philippines, la branche armée de la NPA, en faveur de la protection des enfants victimes du conflit armé; et le dialogue établi avec le Gouvernement philippin afin d'élaborer une stratégie des forces armées sur les enfants et les conflits armés.

Pour finir, une série de recommandations sont adressées à tous les acteurs et parties concernés en vue d'assurer une meilleure protection aux enfants dans les zones en proie à des conflits aux Philippines. Toutes les parties sont en particulier invitées à engager un dialogue avec l'ONU sur la négociation ou la mise en œuvre intégrale des plans d'action. La communauté internationale est encouragée à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces plans, notamment en allouant des ressources.



I. Évolution de la situation militaire, sociale et politique aux Philippines

1. Le Président des Philippines, Begnino Aquino III, est entré en fonctions en juin 2010. En vue d'instaurer la paix dans la région de Mindanao, le Gouvernement a accordé la priorité au règlement du conflit en entamant des pourparlers de paix avec le Front de libération islamique Moro et en menant des négociations avec le Front démocratique national des Philippines et la Nouvelle armée populaire (NDFP/NPA), et il s'est engagé à investir dans des programmes sociaux efficaces destinés à lutter contre les causes profondes du conflit. S'appuyant sur son cadre d'action pour la paix et le développement, intitulé *Papaye at masaganang pamayanan* (PAMANA) ou « Communautés pacifiques et prospères », le Gouvernement s'est donné pour objectif de réduire la pauvreté dans les régions touchées par le conflit en mettant en place des infrastructures locales, en proposant des services sociaux, en améliorant la gouvernance et en renforçant les capacités des populations locales. Tout au long de 2009, il a adopté plusieurs lois spéciales qui sanctionnent la pratique de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants commis par des agents de l'État et d'autres fonctionnaires exerçant de hautes fonctions (loi n° 9745), ainsi que les violations du droit international humanitaire, le génocide et les crimes contre l'humanité perpétrés par des acteurs étatiques et non étatiques (loi n° 9851). Par la suite, le 1^{er} novembre 2011, le Gouvernement a ratifié le Statut de Rome sur la Cour pénale internationale.

2. Durant la période considérée, le nombre des attaques armées à grande échelle a généralement diminué, mais le conflit larvé s'est poursuivi dans un quart des plus de 42 026 *barangays* ou villages philippins, essentiellement dans les provinces des Visayas et de Mindanao. Les conditions de sécurité se sont grandement améliorées durant la première moitié de 2009 jusqu'au massacre de Maguindanao en novembre 2009, attaque armée liée aux violences interclaniques au cours de laquelle plus de 50 personnes ont trouvé la mort. Ce fait marquant a donné lieu à un réalignement politique majeur dans la Région musulmane autonome de Mindanao (ARMM) et a amené le Gouvernement à déployer des troupes des Forces armées des Philippines (AFP) dans la province à la mi-juillet 2010 en vue de lancer des offensives militaires afin de désamorcer le conflit entre les clans belligérants. Ces affrontements armés intermittents entre clans rivaux, également connus sous le nom de *rido*, ont continué de déstabiliser la situation à Mindanao, provoquant souvent des déplacements massifs de civils. À cause de l'insécurité qui règne, 70 000 personnes étaient toujours déplacées au moment de la rédaction du présent rapport, dont 80 % étaient des femmes et des enfants.

3. En décembre 2010, le Gouvernement a demandé à l'équipe internationale de surveillance, conduite par la Malaisie, de prolonger sa mission en vue de créer les conditions de stabilité voulues pour permettre la reprise des pourparlers de paix entre le Gouvernement et le MILF, qui doivent se tenir au début de 2011. La présence de l'équipe, aux côtés du Comité de coordination conjoint AFP-MILF pour la cessation des hostilités, s'est avérée utile pour réduire les accrochages à Mindanao. En octobre 2012, le Gouvernement et le MILF ont signé un accord-cadre en vue d'un accord de paix global, qui a imprimé un nouvel élan afin d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action signé entre l'ONU et le MILF. Cet accord-cadre prévoit des mécanismes de protection sociale pour les groupes vulnérables dans la région de Bangsamoro, l'accent étant mis en particulier sur les femmes et les

enfants. Les élections locales dans la Région musulmane autonome de Mindanao (ARMM), qui devaient au départ se tenir en août 2011, ont été retardées en vertu de la loi n° 10153, afin de synchroniser les élections nationales et locales prévues en mai 2013, ce qui a ravivé les tensions à Mindanao. Depuis octobre 2012, plusieurs attentats au moyen d'engins explosifs improvisés ont été perpétrés alors que les électeurs et les candidats se faisaient enregistrer.

4. Pendant ce temps, la branche armée de la NPA, le NDFP, a déclaré un cessez-le-feu de 19 jours (du 16 décembre 2012 au 3 janvier 2011) à l'occasion de Noël avant d'engager des négociations avec le Gouvernement, qui devaient avoir lieu à la mi-janvier 2011 en vue d'ouvrir la voie à des pourparlers de paix plus larges prévus en février 2011 à Oslo. En retour, le Gouvernement a observé la suspension des opérations militaires offensives à titre de mesure de confiance. Mais les atteintes à la sécurité perpétrées par des éléments de la NPA se sont poursuivies tout au long de la période considérée, coïncidant souvent avec la commémoration d'anniversaires du groupe armé ou de ses dirigeants. Entre juin et décembre 2012, on a observé une augmentation progressive des attaques menées par la NPA, qui étaient liées à l'absence de progrès dans les pourparlers de paix, à l'arrestation de combattants du groupe armé et aux raids militaires lancés par les forces armées contre des camps du groupe. En mai 2013, le Gouvernement a annoncé que les pourparlers de paix engagés avec le NDFP et la NPA avaient échoué après trois ans de négociations. Une nouvelle vague d'hostilités s'est ensuivie.

Forces armées des Philippines

5. Dans le cadre du plan interne pour la paix et la sécurité, intitulé *Bayanihan*, l'armée s'est efforcée de promouvoir la prise en compte systématique des principes des droits de l'homme dans le cadre de ses opérations de sécurité. En 2011, le Bureau des droits de l'homme des forces armées a publié un manuel consacré aux droits de l'homme et au droit international humanitaire qui doit servir d'outil pour former les militaires, et de guide pour la conduite des opérations. Le plan a également permis de resserrer la collaboration entre les organismes militaires et civils, notamment dans le cadre de l'action menée pour remédier aux causes de conflit, préluant ainsi à une approche plus civile que militaire du règlement des conflits. En ce qui concerne les unités géographiques paramilitaires des Forces armées civiles (CAFGU), le décret n° 546 (2006) permet à l'armée de fournir un appui logistique, matériel et tactique aux groupes multiplicateurs de force autorisés par les administrations locales. Ces unités sont en principe chargées d'épauler les Forces armées des Philippines dans les régions exposées à des conflits. L'armée recrute et entraîne des cadres des CAFGU, tandis que les membres ordinaires des CAFGU sont recrutés et supervisés localement. À cet égard, les Forces armées des Philippines ont organisé un séminaire à l'intention des sous-officiers et des soldats qui servent d'équipes volantes de formateurs aux détachements des CAFGU, un séminaire axé spécifiquement sur la législation nationale pertinente, le droit international humanitaire et les droits de l'enfant.

Front de libération islamique Moro

6. Le nombre d'accrochages entre les forces armées et le Front de libération islamique Moro (MILF) a nettement diminué en 2010 et 2011, et a pratiquement cessé en 2012. Après une première suspension réciproque des opérations militaires, des pourparlers ont été engagés entre le Gouvernement et le MILF, en 2012, sous les

auspices du Gouvernement malaisien. En juin 2010, le Gouvernement et le MILF ont publié une déclaration commune de continuité pour les négociations de paix, qui a conduit à la reprise officielle des négociations de paix en 2011. En avril 2011, les groupes de négociation du Gouvernement et du MILF ont réaffirmé leur attachement aux garanties de sécurité et d'immunité et sont convenus de rétablir le Groupe d'action conjoint spécial, un mécanisme commun destiné à lutter contre les activités criminelles dans les zones contrôlées par le MILF. À l'issue des pourparlers officiels tenus en octobre 2012, les parties ont signé un accord-cadre définissant les principes et les mécanismes nécessaires pour former une nouvelle entité politique dénommée Bangsamoro, qui viendra remplacer l'ARMM.

Combattants islamiques pour la libération de Bangsamoro

7. Lors des pourparlers de paix officiels entre le Gouvernement et le MILF qui se sont tenus en avril 2011, le MILF a confirmé que le commandant Kato faisait toujours partie de leur organisation mais qu'il avait formé un groupuscule baptisé Mouvement de libération islamique Bangsamoro, qui avait une branche armée, les Combattants islamiques pour la libération de Bangsamoro. Lorsque la direction du MILF a imposé au commandant Kato la date du 26 septembre 2011 pour rejoindre ses rangs et dissoudre le Mouvement de libération islamique Bangsamoro, celui-ci a refusé d'obtempérer. Alors que les négociations de paix entre le Gouvernement et le MILF se poursuivaient en août 2012, les Combattants islamiques pour la libération de Bangsamoro ont lancé une série d'attaques contre les forces armées dans la province de Maguindanao, provoquant le déplacement d'au moins 39 000 civils. Cette offensive a été condamnée par les groupes de négociation du Gouvernement et du MILF qui ont estimé qu'il s'agissait d'une tentative de faire dérailler le processus de paix. Les accrochages provoqués par les Combattants islamique pour la libération de Bangsamoro ont persisté en octobre 2012, tandis que les pourparlers entre le Gouvernement et le MILF ont progressé jusqu'à la signature d'un accord-cadre pour un accord de paix. En août 2012, le MILF s'est concerté avec l'armée en vue d'empêcher de nouvelles attaques des Combattants islamiques pour la libération de Bangsamoro. Le Mouvement de libération islamique Bangsamoro a continué de faire des déclarations publiques critiques à l'égard des pourparlers de paix, affirmant que ceux-ci remettaient en cause l'appel du peuple moro en faveur d'un État Bangsamoro indépendant.

Nouvelle armée populaire

8. Les pourparlers officiels entre le Gouvernement et le NDFP ont repris en février 2011. Le groupe de négociation du Gouvernement et du NDFP a réaffirmé les accords précédents et les deux parties se sont accordées sur un calendrier accéléré de 18 mois pour mener à bien l'important programme de réformes socioéconomiques, politiques et constitutionnelles, mettre fin aux hostilités et définir le positionnement des forces. Le Comité mixte de suivi de l'Accord global sur le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui existe depuis 2004, s'est à nouveau réuni afin d'examiner ses fonctionnalités opérationnelles, notamment le regroupement des plaintes et la conduite d'enquêtes communes. Toutefois, les nouvelles négociations sont restées dans l'impasse jusqu'à la mi-2012. Les deux parties ont alors décidé de se réunir de façon informelle pour envisager une reprise durable des négociations. Les pourparlers devaient se tenir en Norvège en octobre 2012. Mais le Gouvernement n'a pas satisfait à la première

condition posée par la NPA, qui voulait négocier la libération de 18 prisonniers. Par ailleurs, le respect d'un cessez-le-feu, l'utilisation de mines terrestres et l'application de l'Accord commun sur les garanties de sécurité et d'immunité continuent de susciter des préoccupations. En mai 2013, le Gouvernement a annoncé que les pourparlers de paix engagés avec le NDFP et la NPA avaient échoué après trois ans de négociations. Une nouvelle vague d'hostilités s'est ensuivie.

Groupe Abu Sayyaf

9. Bien que le Groupe Abu Sayyaf ne soit, dit-on, plus aussi puissant, il demeure actif dans les provinces de Basilan, de Sulu et de Tawi-Tawi et dans la péninsule de Zamboanga. Les enlèvements contre rançon continuent d'être fréquents dans l'ouest de la province de Mindanao, le Groupe Abu Sayyaf étant apparemment au centre de ces activités criminelles. L'extorsion de fonds et les attaques ayant une motivation idéologique ont été en hausse durant la période considérée. Bien qu'il ait perdu plusieurs de ses commandants, on a observé une augmentation des attaques lancées par ce groupe armé. En octobre 2011, les hostilités entre les forces armées et le Groupe Abu Sayyaf ont provoqué le déplacement de plus de 28 000 personnes dans les provinces de Basilan et de Zamboanga Sibugay. La stratégie adoptée par le Gouvernement pour lutter contre le Groupe Abu Sayyaf combine des opérations militaires et de police, tandis que le Groupe continue de lancer des attaques contre les forces gouvernementales et les autorités. Aucun dialogue n'a été officiellement établi entre le Groupe Abu Sayyaf et le Gouvernement. En raison des enlèvements contre rançon qui sont actuellement perpétrés par le Groupe, l'accès des organismes humanitaires aux provinces de Sulu, de Basilan et de Tawi-Tawi et dans la péninsule de Zamboanga est rendu extrêmement difficile.

II. Graves violations des droits de l'enfant

10. Durant la période à l'examen, de graves violations des droits de l'enfant ont continué d'être commises par toutes les parties aux Philippines. L'équipe spéciale de pays a continué d'éprouver des difficultés à les surveiller et à les signaler. On peut attribuer le nombre limité des cas vérifiés au manque de fonds et de personnel pour la mise en service du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, ainsi qu'aux problèmes d'insécurité rencontrés par les observateurs, qui entravent l'accès aux zones d'intervention particulièrement reculées. L'accès à une grande partie du sud-ouest de Mindanao continue d'être restreint pour les organismes des Nations Unies, en particulier dans les régions où la NPA, les Combattants islamiques pour la libération de Bangsamoro et le Groupe Abu Sayyaf sont présents. Les informations figurant dans le présent rapport ne sont donc censées nous donner qu'une idée approximative du nombre réel de violations des droits de l'enfant qui sont commises. Durant la période à l'examen, les parties qui se sont rendues coupables de graves violations des droits de l'enfant étaient : le MILF, les Combattants islamiques pour la libération de Bangsamoro, la Nouvelle armée populaire, le Groupe Abu Sayyaf et sa faction dissidente, et les Forces armées des Philippines, y compris les unités géographiques paramilitaires des Forces armées civiles (CAFGU). L'ouest et le centre de Mindanao et la province des Visayas continuent d'être les régions les plus touchées. Les meurtres dans les écoles sont les atteintes les plus répétées, suivis de l'exécution et de la mutilation d'enfants, et de l'enrôlement et de l'emploi d'enfants.

A. Enrôlement et emploi d'enfants

11. Durant la période considérée, l'équipe spéciale de pays a reçu des informations faisant état de 51 cas d'enrôlement et d'emploi d'au moins 59 enfants, dont 52 garçons et 7 filles âgés de 10 à 17 ans. La majorité de ces enfants étaient utilisés comme aides.

Front islamique de libération Moro

12. Malgré la signature du Plan d'action entre l'ONU et le Front islamique de libération Moro en 2009 et la publication ultérieure de l'instruction générale supplémentaire, le MILF a continué d'entraîner des enfants et de leur fournir des armes et des uniformes. L'équipe spéciale de pays a enregistré 12 cas d'enrôlement et d'emploi d'enfants attribués au MILF. Sur ces 12 cas, 7 ont pu être vérifiés, il s'agissait de 16 garçons âgés de 13 à 17 ans et d'une fille de 17 ans. Les enfants étaient enrôlés comme combattants ou comme aides, y compris comme sentinelles et messagers, ou ils étaient chargés de l'entretien des armes et du transport des munitions.

13. Certains de ces enfants portaient des tenues de camouflage et des cartouchières pleines de munitions. En septembre 2010, l'équipe spéciale de pays a pu vérifier que le commandement de la 106^e base du MILF utilisait des enfants comme combattants ou pour effectuer d'autres tâches. Elle a observé trois garçons âgés de 13 à 16 ans, qui étaient habillés en militaire et portaient des armes automatiques lors d'une manifestation publique. Au début de 2011, elle a vérifié deux cas dans lesquels des enfants portaient des armes automatiques et exerçaient des activités militaires. Elle a aussi observé sept garçons âgés de 12 à 16 ans qui portaient des armes et un uniforme. En juillet 2012, l'équipe spéciale de pays a constaté que des enfants avaient été enrôlés par le Commandement de la 103^e base, dans la province de Lanao del Sur. Deux enfants, un garçon de 16 ans et une fille de 17 ans, ont décrit leurs activités quotidiennes en tant que recrues dans les rangs du MILF et indiqué qu'ils avaient suivi des cours d'arts martiaux et appris l'entretien des armes.

14. Souvent, les enfants qui se trouvent dans les rangs du MILF ne sont pas recrutés de force, mais ils sont plutôt amenés à se rallier au Front à cause des influences sociales et de la pression économique. Beaucoup d'enfants qui sont considérés comme étant associés au MILF vivent dans leurs propres communautés et continuent parfois d'aller à l'école. Cela pose des problèmes particuliers, notamment pour identifier ces enfants et les séparer de ce groupe.

Combattants islamiques pour la libération de Bangsamoro

15. Depuis juillet 2011, d'après des informations crédibles, des enfants âgés d'à peine 10 ans ont été enrôlés par les Combattants islamiques pour la libération de Bangsamoro, sur les instructions du commandant Kato. Des rapports fiables signalent la présence de jeunes filles portant des armes automatiques et chantant des slogans. En août 2012, on a signalé la présence de dizaines d'enfants dans un camp d'entraînement des Combattants islamiques pour la libération de Bangsamoro, qui défilaient, participaient à des exercices et assistaient à une cérémonie de remise des insignes. À cause de l'insécurité qui règne, il n'avait pas été possible de vérifier ces allégations au moment de la rédaction du présent rapport.

Nouvelle armée populaire

16. Le NDFP a continué d'affirmer que sa branche militaire, la NPA, n'enrôlait pas d'enfants pour les faire participer directement aux hostilités. Il a toutefois déclaré que la NPA n'adhérait pas à la définition de l'enrôlement et de l'emploi d'enfants énoncée dans les Principes de Paris de 2007 et avait admis qu'elle enrôlait, entraînait et employait des enfants à des fins non militaires. Or des enfants continuent d'être blessés et tués lors d'hostilités du fait de leur association directe avec la NPA. Douze cas d'enrôlement et d'emploi d'enfants par la NPA, soit huit garçons et six filles, ont été signalés. L'équipe spéciale de pays a pu vérifier quatre de ces 12 cas, qui concernaient quatre filles âgées de 14 à 17 ans et trois garçons âgés de 16 ans. Les enfants ont affirmé que lorsqu'ils étaient avec la NPA, ils étaient utilisés à la fois comme combattants et pour exercer d'autres tâches. Ainsi, en septembre 2011, l'équipe spéciale de pays a constaté qu'une jeune fille de 16 ans se trouvait dans les rangs de la NPA dans la province de Negros Oriental. Ses commandants connaissaient son âge et l'avaient chargée d'organiser des séminaires d'information au niveau local et d'exercer d'autres fonctions. Elle avait voyagé avec le groupe armé, vécu dans ses camps et suivi un entraînement aux techniques de combat et à l'utilisation des armes.

Groupe Abu Sayyaf

17. Au cours de la période à l'examen, l'équipe spéciale de pays a reçu des informations faisant état de six cas d'enrôlement et d'emploi d'enfants attribués au Groupe Abu Sayyaf, soit au moins 17 garçons âgés de 13 à 17 ans. À cause de l'insécurité qui règne, l'équipe spéciale de pays n'a pas été en mesure de procéder à des vérifications, mais ces informations concordent à démontrer que le Groupe enrôle activement des enfants dans ses rangs et les emploie pour mener des enlèvements contre rançon et pour combattre. Ces informations indiquent que les familles reçoivent une compensation financière pour la participation de leurs enfants aux activités du groupe et que la perspective de recevoir une récompense est leur principal mobile. L'équipe spéciale de pays a pu vérifier que 10 garçons d'un village situé dans la province de Basilan avaient été enrôlés dans les rangs du Groupe Abu Sayyaf en 2011-2012. Il semblerait que ces enfants aient participé à des opérations de combat menées par le Groupe Abu Sayyaf contre les Forces armées des Philippines dans les provinces de Sulu et de Basilan. Ainsi, le 14 septembre 2012, un garçon de 13 ans armé d'un lance-grenades M-203 a été tué lors d'un accrochage avec les forces armées.

Forces armées des Philippines et unités géographiques paramilitaires des forces armées civiles

18. L'équipe spéciale de pays a été informée de 14 cas d'enrôlement d'enfants par les Forces armées des Philippines (AFP) et de 7 cas d'enrôlement par les unités géographiques paramilitaires des forces armées civiles (CAFGU). Dans les cas attribués aux AFP, les enfants ont été généralement utilisés pour servir de guides ou d'informateurs dans les opérations militaires contre la NPA. Dans la plupart des cas, les enfants étaient restés avec des bataillons des AFP de quelques heures à quelques jours, et s'étaient ensuite échappés ou avaient été libérés. Ces pratiques mettent en danger la sécurité physique des enfants et exposent ceux-ci et leur famille à des risques de représailles par des éléments de la NPA.

19. En avril 2011, les Forces armées des Philippines ont mené une opération militaire dans la province d'Abra. À cette occasion, des enfants ont été employés comme informateurs et questionnés sur l'emplacement de camps militaires et sur des membres de leur communauté sympathisant avec des groupes armés. En mai 2011, un garçon de 13 ans vivant dans la municipalité de Kili, située dans la province d'Abra, a été contraint de servir de guide à des membres du 54^e bataillon d'infanterie qui pourchassaient des combattants de la NPA. Les habitants de Kili ont plaidé en faveur de sa libération et le garçon a été autorisé à rentrer chez lui le lendemain. En juillet 2012, des membres du 57^e bataillon d'infanterie ont forcé deux garçons âgés de 12 et 13 ans à les accompagner pour poursuivre des combattants de la NPA dans la province de Cotabato-Nord. Les enfants se sont échappés après plusieurs heures et sont rentrés chez eux.

20. Bien que les Forces armées des Philippines aient pris des mesures pour veiller à ce que les unités géographiques paramilitaires des forces armées civiles (CAFGU) n'enrôlent pas d'enfants, notamment en publiant des directives, les incidents susmentionnés montrent que ces unités ont employé des enfants essentiellement lorsqu'elles opéraient dans des régions éloignées. En avril 2011, un garçon âgé de 14 ans vivant dans la municipalité de Lambayong, dans la province de Sultan Kudarat, a été reconnu comme membre des CAFGU. Il portait un uniforme et un fusil et assurait la sécurité lors d'une manifestation publique. En juin 2011, un membre des CAFGU âgé de 16 ans a été tué dans la province du Surigao del Sur dans une embuscade tendue par des éléments de la NPA.

21. L'équipe spéciale de pays a aussi observé que les Forces armées des Philippines continuaient de publier les noms et les photos d'enfants, en les accusant d'être membres de groupes armés, pratique qui suscite de vives inquiétudes quant à la protection de ces derniers. Durant la période considérée, six de ces cas ont pu être vérifiés, qui concernaient sept garçons et trois filles. Certains de ces enfants ont été contraints de se loger ailleurs par peur de représailles des forces armées. Ainsi, en juin 2011, la 4^e division d'infanterie a signalé qu'elle avait rencontré trois enfants au cours d'opérations militaires contre la NPA dans la province du Surigao del Sur. Les noms des garçons, qui étaient âgés de 10 à 12 ans, ont été communiqués aux médias et ceux-ci ont été accusés d'être des « enfants soldats » et d'avoir participé à une embuscade visant des soldats des forces armées.

Détention d'enfants par les Forces armées des Philippines pour association présumée avec des groupes armés

22. La détention par les Forces armées des Philippines et d'autres forces de sécurité d'enfants supposément associés à des groupes armés est restée un sujet de préoccupation durant la période à l'examen. L'équipe spéciale de pays a pu vérifier six incidents, qui concernaient six garçons et trois filles. En mai 2012, un garçon de 16 ans blessé par des tirs croisés lors d'un affrontement armé entre les forces armées et la NPA dans la province d'Agusan del Sur a été amené à l'hôpital par des membres des 25^e et 75^e bataillons d'infanterie. Après leur arrivée à l'hôpital, les soldats ont reçu l'ordre de l'emmener avant qu'il soit correctement traité, l'enfant a alors dû être transporté dans un hôpital militaire situé à huit heures de distance. Il a ensuite été accusé d'être un membre de la NPA, n'a pas été autorisé à communiquer avec sa famille et a dû subir un interrogatoire. Il a finalement été libéré par les forces armées après 11 jours de détention. À une autre occasion, le 22 mars 2012, dans la municipalité de San Andres, dans la province de Quezon, un garçon de

16 ans a été arrêté par le 74^e bataillon d'infanterie pour association présumée avec la NPA. Il a passé plus d'un mois dans la prison de la province avant d'être confié à un organisme public de protection sociale.

B. Meurtres et mutilations d'enfants

23. Pendant la période à l'examen, l'équipe spéciale de pays a enregistré 100 cas de meurtre ou de mutilation d'enfants. Elle a pu vérifier 42 incidents au cours desquels 21 garçons et 25 filles ont été blessés et 15 garçons et 3 filles ont été tués. Il s'agissait, dans la plupart des cas, de tirs croisés et de fusillades sans discernement survenus pendant des accrochages armés. Les enfants ont aussi été victimes d'engins explosifs improvisés, de mines terrestres et de munitions non explosées. Les incidents ont été imputés au Front de libération islamique Moro (11), à la Nouvelle armée populaire (11), au Groupe Abu Sayyaf (8), aux Forces armées des Philippines (31), aux unités géographiques paramilitaires des Forces armées civiles (CAFGU) (8) et à des auteurs non identifiés (31).

Front de libération islamique Moro

24. Pendant la période à l'examen, 11 cas de meurtre et de mutilation d'enfants attribués au MILF ont été signalés. Ils résultaient, dans la plupart des cas, de combats entre communautés Moro. Les membres de ces communautés ayant rarement recours au système de justice publique, c'est le MILF qui règle souvent les différends entre les parties belligérantes, y compris lorsque les victimes sont des enfants. Les conflits entre responsables du MILF continuent d'exposer à des risques les civils des communautés touchées, notamment les enfants. Le 14 septembre 2011, lors d'un affrontement armé entre des commandants du MILF et des Combattants islamiques pour la liberté des Bangsamoro (BIFF) dans la municipalité de Datu (province de Maguindanao), une fille de 17 ans a été prise dans des tirs croisés et blessée. Le 25 juillet 2012, dans la municipalité de Sultan Sa Barongis (province de Maguindanao), une fille de 14 ans a été blessée par balle lors d'un différend entre commandants du MILF.

Nouvelle armée populaire

25. L'équipe spéciale de pays a enregistré 11 cas de meurtre et de mutilation d'enfants attribués à la NPA. Ce groupe armé a poursuivi ses attaques d'envergure contre les Forces armées des Philippines, faisant souvent des victimes civiles. Bien qu'elle se soit engagée à se conformer au droit international humanitaire, la NPA a recours à des embuscades et à des attentats commis au moyen d'engins explosifs improvisés dans des lieux publics. Le 8 décembre 2010, une embuscade que la NPA a tendue à un bateau public transportant des soldats et des civils dans la municipalité de Las Navas, dans la province de Samar septentrional, a coûté la vie à un garçon de 15 ans. Le 14 décembre 2010, dans la même municipalité, la NPA a tendu une embuscade à des éléments du 63^e bataillon d'infanterie, tuant 10 soldats et 1 garçon de 9 ans. Dans un autre incident, le 1^{er} septembre 2012, des membres du commandement Merado Arce de la NPA ont lancé une grenade à un poste de contrôle militaire dans le district de Paquibato, dans la ville de Davao; la grenade a atterri dans un lieu public où la population s'était rassemblée pour assister à un spectacle donné par un cirque. Plus de 50 personnes ont été blessées, dont 12 garçons et 9 filles âgés de 4 à 17 ans. Le NDFP a officiellement présenté des

excuses à la famille des victimes. On ignore toutefois si des mesures ont été prises pour amener les auteurs à répondre de leurs actes.

Groupe Abu Sayyaf

26. L'équipe spéciale de pays a pu attribuer au Groupe Abu Sayyaf la responsabilité de huit cas signalés de meurtre et de mutilation d'enfants, provoqués notamment par le recours à des tactiques d'embuscade, aux mines terrestres et aux engins explosifs improvisés. Il est toujours difficile de vérifier ces cas en raison de l'insécurité qui règne dans les zones d'opérations du Groupe. Le 27 novembre 2011, le Groupe aurait bombardé une église dans la municipalité de Jolo, dans la province de Sulu, blessant une fille de 9 ans. Le 27 novembre, l'explosion d'une bombe dans un hôtel de la ville de Zamboanga attribuée au Groupe a blessé deux filles âgées respectivement de 2 et 4 ans.

Forces armées des Philippines

27. Les Forces armées des Philippines et les unités paramilitaires CAFGU ont été impliquées dans 39 cas de meurtre et de mutilation d'enfants. Dans le cadre de leurs opérations militaires, les forces armées nationales auraient mené des attaques contre des résidences ou d'autres lieux où des combattants de la NPA auraient été présents. Le 18 octobre 2012, par exemple, deux garçons âgés de 8 et 13 ans ont été tués et une fille de 5 ans a été blessée lorsque des membres du 27^e bataillon d'infanterie ont mitraillé leur maison dans la municipalité de Kiblawan (province de Davao del Sur). À la suite de cet incident, les forces armées nationales ont renvoyé et cantonné dans leurs casernes 1 officier et 11 soldats qui, au moment de l'établissement du présent rapport, faisaient l'objet d'une enquête préliminaire de la part de la Cour martiale générale. Dans un cas similaire, le 25 février 2012, des soldats du 49^e bataillon d'infanterie ont ouvert le feu sur une résidence qui aurait accueilli un combattant de la NPA dans la municipalité de Labo, dans la province de Camarines Norte, causant la mort de deux garçons âgés de 7 et 10 ans et blessant une fille de 14 ans.

Auteurs non identifiés

28. L'équipe spéciale de pays a relevé 31 autres incidents impliquant des munitions non explosées et l'utilisation d'engins explosifs improvisés par des auteurs non identifiés. Parmi ceux-ci, 13 concernaient des attaques au moyen d'engins explosifs improvisés visant des écoles et 7 des jets de grenades par des hommes encagoulés à moto. Au cours de ces incidents, dont la majorité a eu lieu dans la région de Mindanao Central, 7 enfants ont été tués et 20 autres blessés pendant la période considérée.

C. Violences sexuelles contre les enfants

29. Au cours de la période considérée, l'équipe spéciale de pays a signalé neuf cas de violence sexuelle contre des enfants dans le cadre de la situation de conflit qui prévaut, dont trois ont été vérifiés. Les incidents ne sont sans doute pas toujours signalés par peur de représailles et en raison de l'opprobre qui y est associé, mais les informations disponibles semblent indiquer que cela reste des cas isolés. Lors d'un incident qui s'est produit le 16 octobre 2011, une fille de 17 ans a été collectivement violée par trois soldats du 16^e bataillon d'infanterie dans la municipalité de Baras,

dans la province de Rizal. Les auteurs, qui ont tenté de régler l'affaire avec la famille, ont été officiellement limogés et font maintenant l'objet de poursuites pénales. Dans un autre cas survenu le 17 février 2012, une fille de 16 ans a été enlevée et violée pendant trois jours par un officier des Forces armées des Philippines dans la municipalité de Mankayan, dans la province de Benguet. Bien que l'auteur présumé ait été inculpé, l'affaire a été suspendue en attendant le rétablissement psychologique et le témoignage de la victime. Dans un troisième cas, qui s'est produit le 1^{er} juin 2011, une fille de 17 ans a été collectivement violée par plusieurs hommes, dont deux membres actifs des unités paramilitaires CAFGU, pendant une fête dans un village de la province de Negros Occidental. Le Bureau du Procureur de la province n'a pas poursuivi l'affaire et les suspects n'ont pas été interpellés. Au moment de l'établissement du présent rapport, la famille de la victime continuait de recevoir des menaces de mort. Il importe que les Forces armées des Philippines mettent en place des mécanismes visant à faire cesser et à enrayer la violence sexuelle et sexiste, à prendre les sanctions qui s'imposent contre leurs auteurs et à s'assurer que les victimes ne subissent pas de représailles.

D. Enlèvements d'enfants

30. Au cours de la période considérée, l'équipe spéciale de pays a été informée de quatre cas d'enlèvement d'enfants attribués au Groupe Abu Sayyaf, mais n'a pu en vérifier aucun en raison des problèmes de sécurité. Le Groupe Abu Sayyaf se livrerait à des enlèvements contre rançon et à des actes d'extorsion, prenant pour cibles les enfants, les enseignants et les travailleurs sanitaires, en vue d'obtenir des ressources financières pour mener ses opérations. Selon des informations non vérifiées, des personnes non membres du Groupe, notamment des enfants, participaient également aux enlèvements menés par le Groupe en servant de guetteurs, de ravisseurs et de gardes.

E. Attaques visant des écoles et des hôpitaux

31. Au cours de la période considérée, l'équipe spéciale de pays a enregistré 150 incidents touchant des écoles et des hôpitaux. Les groupes armés, notamment le MILF, la NPA et le Groupe Abu Sayyaf, étaient responsables de 88 de ces incidents, qui ont consisté en des attaques directes visant des établissements d'enseignement et de santé ou des dommages causés par des grenades, des engins explosifs improvisés ou des fusillades. Les Forces armées des Philippines étaient responsables de 62 incidents visant des écoles et des hôpitaux, dont essentiellement l'utilisation d'écoles à des fins militaires. Il convient de noter toutefois que l'équipe spéciale de pays a observé une baisse significative du nombre d'incidents attribués aux Forces armées des Philippines de 2010 à 2013.

Front de libération islamique Moro

32. L'équipe spéciale de pays a vérifié cinq incidents touchant des écoles attribués au MILF, notamment la destruction partielle de trois écoles et l'utilisation de deux autres à des fins militaires. Le 19 mai 2010, un affrontement armé a éclaté entre un commandant du MILF et les forces de sécurité d'une administration locale dans la municipalité de Sultan Sa Barongis, dans la province de Manguidanao. Le commandant du MILF a mis feu aux maisons, ainsi qu'à une école élémentaire et

une *madrasa*. La direction du MILF a suspendu le commandant comme mesure disciplinaire. Le 18 août 2011, des affrontements entre le MILF et le BIFF dans la municipalité de Datu Piang, dans la province de Manguidanao, ont entraîné la destruction partielle de deux écoles élémentaires et gravement endommagé une *madrasa* qui a été touchée par une roquette. Le MILF a aussi utilisé des écoles à des fins militaires. Le 24 octobre 2011, par exemple, 40 éléments de son 113^e commandement de base a utilisé une école de la province de Zamboanga Sibugay pendant un affrontement avec les Forces armées des Philippines.

Nouvelle Armée populaire

33. Le 11 mai 2010, la NPA a tendu une embuscade à un convoi gouvernemental qui se rendait dans un bureau de vote dans la province de Compostela Valley. Au rang des victimes, figurait un enseignant qui était membre du Conseil des inspecteurs des élections nationales de 2010. La NPA a présenté des excuses dans une déclaration publique. Le 25 août 2011, la NPA a placé un engin explosif improvisé dans les locaux d'une école élémentaire de la municipalité de Panabo, dans la province de Davao del Norte. L'engin a été mis à feu pour attirer l'attention d'un détachement des Forces armées des Philippines qu'avait récemment établi le 67^e bataillon d'infanterie, mais il n'y a pas eu de victimes. Dans deux autres incidents, la NPA a mené des attaques contre des détachements des forces armées nationales installés près d'écoles.

Groupe Abu Sayyaf

34. Pendant la période à l'examen, le Groupe Abu Sayyaf a poursuivi ses actes d'extorsion visant les enseignants et le personnel de santé. En juin 2010, les cours ont été suspendus dans une école élémentaire de la municipalité de Patikul, dans la province de Sulu, après que les enseignants ont reçu, semble-t-il, des lettres de menace à répétition. L'école a donc dû être fermée pendant six mois jusqu'à ce que des mesures de sécurité appropriées soient mises en place. Dans deux autres incidents, en mai 2010, le Groupe a incendié des écoles dans la province de Basilian, compromettant ainsi l'éducation d'au moins 150 enfants.

Forces armées des Philippines

35. L'équipe spéciale de pays a enregistré 62 incidents touchant des écoles et des hôpitaux impliquant les Forces armées des Philippines. Pendant la période à l'examen, elle a observé une baisse considérable de ces incidents, dont la majorité avait trait à l'utilisation à des fins militaires d'écoles (28) et de centres de santé ruraux (3), en violation de la législation nationale (loi de la République 7610). En novembre 2010, le 54^e bataillon d'infanterie a utilisé le bâtiment d'une école de Kili barangay dans la municipalité de Tubo, dans la province d'Abra, comme caserne et a installé deux gros canons d'artillerie dans les locaux de l'établissement et entassé des munitions en plein air. Autre incident, en juillet 2011, le 69^e bataillon d'infanterie a établi un détachement à proximité d'une école élémentaire à Paradise Embac barangay dans le district de Paquibato, dans la ville de Davao. Au cours de la période à l'examen, trois affrontements armés ont eu lieu à proximité immédiate d'une école, ce qui a amené la population à porter officiellement plainte auprès du conseil municipal au sujet de la présence d'une unité des Forces armées des Philippines près de l'établissement.

Auteurs non identifiés

36. L'équipe spéciale de pays a vérifié six cas de menace ou de harcèlement visant des enseignants ou le personnel de santé et deux attaques perpétrées par des auteurs non identifiés contre des hôpitaux. Ces incidents ont privé quelque 2 845 enfants d'éducation, temporairement ou pour de longues périodes, essentiellement dans les zones contrôlées par le MILF.

37. Par ailleurs, le fait que les écoles soient utilisées comme bureaux de vote et que les enseignants servent de scrutateurs pendant les élections, comme le prévoit la législation nationale des Philippines, demeure une source de préoccupation car les écoles et les enseignants peuvent ainsi être considérés à tort comme des cibles légitimes. L'équipe spéciale de pays a vérifié cinq cas d'exécutions extrajudiciaires de membres du personnel des écoles par des auteurs non identifiés, ce qui suscite des craintes au sein de la population quant à la sécurité des élèves. Le 3 février 2012, dans la municipalité de Palanas (province de Masbate), par exemple, des hommes armés ont tué par balle un enseignant devant les enfants pendant les cours.

III. Mise en place du mécanisme de surveillance et de communication de l'information aux Philippines

38. Depuis la publication de mon précédent rapport sur la situation des enfants aux Philippines, l'équipe spéciale de pays a élargi le champ de ses activités de surveillance et de vérification et sensibilisé davantage les organisations partenaires aux violations graves des droits des enfants. En outre, en mai 2010, chaque membre de l'équipe a officiellement désigné des coordonnateurs pour le mécanisme de surveillance et de communication de l'information basés à Manille et à Mindanao afin d'assurer une large participation des partenaires des Nations Unies et de renforcer l'action sur le terrain. Plusieurs séminaires de formation ont été organisés en mai et en octobre 2012 en vue de renforcer la capacité du personnel sur le terrain de recueillir, documenter et vérifier activement les informations. Le lancement, en octobre 2011, des groupes de travail techniques de l'équipe spéciale de pays à Manille et Mindanao a contribué à renforcer la participation du mécanisme de surveillance et de communication de l'information.

IV. Suivi des conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés

39. Des séances d'orientation sur le mécanisme de surveillance et de communication de l'information ont été organisées à l'intention des membres de l'équipe spéciale de pays et des organisations non gouvernementales locales et internationales en vue de sensibiliser et d'encourager les partenaires à signaler les violations. En 2012, l'équipe spéciale a formé en qualité de premiers contacts pour les alertes plus de 530 juristes et enquêteurs nationaux des droits de l'homme, fonctionnaires en première ligne, partenaires de la société civile et travailleurs humanitaires en poste dans les zones touchées par le conflit sur tout le territoire philippin, y compris dans des zones du sud du pays qui demeurent inaccessibles au personnel des Nations Unies. En outre, 526 membres des services de sécurité basés à

Mindanao, dont 479 membres des forces armées et 47 membres de la Police nationale des Philippines, ont reçu une formation au droit international humanitaire, aux droits de l'homme et à la protection des enfants. Afin de renforcer les capacités du Gouvernement en matière de protection des enfants, l'équipe spéciale de pays et divers partenaires gouvernementaux, y compris les forces armées nationales, sont convenus de tenir périodiquement des réunions à compter d'août 2012 pour discuter de stratégies pour poursuivre l'institutionnalisation du système gouvernemental interorganismes de surveillance, de communication de l'information et d'intervention pour les violations graves des droits des enfants et pour élaborer une stratégie des forces armées nationales concernant les enfants et le conflit armé. Le Gouvernement a procédé à un inventaire des ressources et des services dont disposent actuellement les enfants victimes de violations graves et qui serviront de base à la consolidation du système gouvernemental de surveillance, de communication de l'information et d'intervention. L'équipe spéciale de pays continue de présenter des cas de violations graves aux partenaires gouvernementaux concernés, dont les Forces armées des Philippines, afin qu'ils y apportent les solutions idoines.

40. Des efforts ont été entrepris pour modifier la loi de la République 7610, pour faire en sorte que les enfants associés à des groupes armés ne soient pas poursuivis. En coopération avec l'équipe spéciale de pays, le sous-comité chargé de la question des enfants touchés par le conflit armé du Conseil pour la protection des enfants a organisé, en juin 2010, un atelier en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des enfants touchés par le conflit armé. Ce projet de loi vise à harmoniser la législation actuelle et à remédier aux incohérences et aux lacunes qu'elle contient afin de la mettre en conformité avec les normes internationales. Il s'agit de mettre en place un processus plus systématique de traitement des enfants touchés par le conflit et d'offrir un cadre juridique visant à prévenir les violations graves des droits des enfants et à y réagir. Le projet de loi portant protection des enfants en temps de conflit armé a été approuvé le 10 mars 2011 par la Chambre des représentants, et des projets semblables ont été déposés au Sénat en juin 2011. La première audience du Sénat philippin sur le projet de loi, tenue en septembre 2011, a ouvert la voie à l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation concernant ce projet de loi en novembre 2011. Des progrès encourageants ont été accomplis lorsque le Sénat philippin a organisé une réunion d'un groupe de travail technique sur le projet de loi en novembre 2011, afin de regrouper tous les cinq projets de loi déposés au Sénat en un seul projet de loi générale.

V. Situation du dialogue et des plans d'action

Front de libération islamique Moro

41. Comme suite à la signature, en août 2009, du plan d'action ONU-Front de libération islamique Moro visant à faire cesser et à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants à Mindanao, le Front a mis en place un groupe de cinq personnes pour collaborer avec l'équipe spéciale de pays à la mise en œuvre du plan d'action. Le 20 janvier 2010, la direction du Front a publié un ordre général supplémentaire réaffirmant la politique du Front relative au non-recrutement d'enfants, qui définissait les sanctions pour les contrevenants et prévoyait la création d'unités de protection des enfants au sein des Forces armées islamiques bangsamoro (BIAF), la branche armée du Front de libération islamique Moro.

42. Durant la visite officielle qu'elle a effectuée aux Philippines en avril 2011, ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé a rencontré les dirigeants du MILF pour discuter de la mise en œuvre du plan d'action. Le groupe de cinq personnes a accepté de collaborer avec l'équipe spéciale de pays en vue d'établir un calendrier pour la mise en œuvre du plan d'action et pour l'adoption de mesures visant à amener les commandements des bases du MILF à mieux en respecter les dispositions. Pendant la phase initiale d'enregistrement après la signature du plan d'action, plus de 500 enfants ont été enregistrés par des personnes formées avec l'appui de l'ONU, le but étant de faire en sorte que ces enfants aient accès aux services de base comme l'éducation, la santé et les programmes communautaires afin d'empêcher qu'ils soient recrutés.

43. L'expiration du plan d'action ONU-MILF en juillet 2011, après deux ans de mise en œuvre, a entraîné une longue période d'inactivité en attendant la signature par le MILF d'un additif portant prorogation du plan d'action. Le MILF n'a cessé d'exprimer son attachement aux principes du plan d'action; le 29 avril 2013, sa direction a accepté une prorogation non limitée du plan d'action, ouvrant ainsi la voie à la poursuite de la coopération avec l'ONU en vue de l'application intégrale des dispositions du plan d'action. Par ailleurs, les récents progrès enregistrés dans les pourparlers entre le Gouvernement et le MILF offrent l'occasion d'une mise en œuvre rapide du plan d'action.

44. En mai 2013, une délégation technique conjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Bureau de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé s'est rendue aux Philippines pour examiner avec le Gouvernement et le Front de libération islamique Moro la marche à suivre pour assurer la mise en œuvre intégrale du plan d'action. Le Front est convenu de collaborer avec l'équipe spéciale de pays à l'élaboration d'un plan opérationnel concret assorti d'échéances et de points de référence en vue de la mise en œuvre de toutes les dispositions du plan d'action. Ces points de référence portent notamment sur la formation et la sensibilisation dans les commandements des bases et autres camps militaires du MILF, la surveillance de la mise en œuvre au moyen de rapports d'activité établis par les commandements des bases et le suivi des autres questions d'intérêt avec les commandants des bases.

Nouvelle Armée populaire

45. En avril 2011, avec l'appui du Gouvernement et du Bureau du Conseiller du Président pour le processus de paix, ma Représentante spéciale a rencontré à Manille les membres du groupe de négociation du Front démocratique national des Philippines pour examiner la possibilité d'établir un plan d'action visant à faire cesser et à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants par la NPA. Par la suite, en janvier 2012, une équipe technique du Bureau de ma Représentante spéciale a rencontré à Utrecht (Pays-Bas) le groupe de négociation du Front pour un examen initial des questions ayant trait à la protection de l'enfance. Le Front continue de nier la présence d'enfants dans les rangs de la NPA et a déclaré que des enfants âgés de 15 ans et plus peuvent être affectés aux unités d'autodéfense et aux autres unités non combattantes de la NPA. Le 29 juin 2012, le Front a publié une déclaration unilatérale et un programme d'action sur les droits, la protection et le bien-être des enfants dans lesquels il s'est élevé contre l'inscription de la NPA dans mon rapport annuel sur les enfants et le conflit armé et a rejeté les obligations qui leur sont imposées en tant que groupe armé non étatique au titre du Protocole

facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés aux groupes armés non étatiques et les dispositions des Principes de Paris, concernant la définition des enfants associés aux forces et groupes armés. Si le Front s'est dit disposé à poursuivre le dialogue avec l'ONU en vue d'assurer une meilleure protection des enfants, les discussions sur l'élaboration d'un plan d'action n'ont pas encore débuté.

Forces armées des Philippines

46. Je note avec satisfaction que le Gouvernement met la dernière main à la mise en œuvre du système de suivi, de communication de l'information et d'intervention permettant de prévenir certaines violations graves des droits des enfants et d'y réagir. Des réunions techniques coprésidées par le Conseil pour la protection des enfants et l'équipe spéciale de pays, avec la participation du Bureau des droits de l'homme des Forces armées des Philippines, ont permis des échanges réguliers avec l'ONU sur les moyens de prévenir les violations graves des droits des enfants et d'y réagir.

47. Pendant la mission qu'elle a effectuée aux Philippines en avril 2011, ma Représentante spéciale a pu obtenir du Département de la défense nationale et des Forces armées des Philippines qu'ils s'engagent à collaborer à l'élaboration d'une stratégie opérationnelle pour la protection des enfants touchés par les conflits armés. Ce plan stratégique a pour objectif de répondre aux inquiétudes concernant l'utilisation d'écoles à des fins militaires, l'association d'enfants aux unités paramilitaires CAFGU, la détention d'enfants qui auraient été associés aux groupes armés, la présentation au public et aux médias d'enfants retrouvés dans des opérations militaires et les violences sexuelles et sexistes liées au conflit, et à mettre en place un dispositif d'échange d'informations.

48. Les Forces armées des Philippines établissent également des directives sur la conduite des opérations à l'intérieur ou à proximité des établissements scolaires et hospitaliers qui devraient devenir opérationnelles dès les prochains mois. En outre, s'agissant de l'utilisation des enfants au cours des opérations militaires, les Forces armées des Philippines ont publié des directives interdisant l'utilisation des enfants, rendant les commandants responsables, institutionnalisant les enquêtes et mettant en place des mesures correctives.

VI. Recommandations

49. Je demande à toutes les parties au conflit aux Philippines de mettre immédiatement fin à toutes les violations graves des droits des enfants dans le pays et de prendre des mesures pour prévenir ces violations à l'avenir.

50. Je me félicite de l'évolution du processus de paix de Mindanao entre le Gouvernement et le Front de libération islamique Moro et j'encourage les deux parties à poursuivre les consultations avec l'équipe spéciale de pays en vue de l'intégration des questions relatives à la protection de l'enfance dans le programme des pourparlers de paix.

51. J'invite les donateurs internationaux à fournir des ressources financières pour aider l'équipe spéciale de pays à renforcer ses capacités humaines en matière de surveillance et de communication de l'information et à apporter leur plein appui à la

mise en œuvre du plan d'action conclu entre l'ONU et le Front de libération islamique Moro.

A. Recommandations au Gouvernement philippin

52. Je me félicite du fait que le Gouvernement appuie le dialogue que l'ONU a engagé avec les groupes armés non étatiques, notamment le Front de libération islamique Moro et le Front démocratique national des Philippines/NPA, sur les violations graves des droits des enfants. J'encourage le Gouvernement à continuer de soutenir la mise en œuvre du plan d'action du Front de libération islamique Moro.

53. J'invite le Gouvernement à poursuivre le dialogue et à collaborer avec l'équipe spéciale de pays en vue de renforcer la capacité de ses forces armées à mieux protéger les enfants et à prévenir les violations commises dans les zones touchées par le conflit, en intégrant le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, notamment liés aux droits des enfants et à la protection de l'enfance, dans la formation, les doctrines, règles d'engagement, consignes générales et autres directives des militaires, de la police et de leurs forces auxiliaires.

54. Je demande au Gouvernement de continuer de collaborer avec l'équipe spéciale de pays et de l'informer régulièrement des progrès accomplis dans l'élaboration d'une stratégie des forces armées nationales sur les enfants en temps de conflit armé, le but étant de tenir le Groupe de travail du Conseil de sécurité informé de l'évolution de la situation.

55. Je salue l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes régissant les rapports entre les Forces armées des Philippines et les écoles et étudiants, ce qui représente un pas positif visant à garantir la protection des enfants dans les opérations militaires, et recommande la poursuite de la collaboration avec l'ONU pour en assurer une mise en œuvre concrète.

56. Je demande instamment au Gouvernement de veiller à ce qu'il ne soit pas prévu dans la version modifiée de la loi de la République 7610 l'arrestation, la détention ou la poursuite des enfants qui auraient été associés à des groupes armés ou de leurs parents.

B. Recommandations aux groupes armés non étatiques

57. Je me félicite de la signature de la prorogation du plan d'action conclu entre l'ONU et le Front de libération islamique Moro en vue de faire cesser et d'empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants à Mindanao. J'exhorte le Front à poursuivre la collaboration avec l'Organisation en vue de mettre en œuvre, à titre prioritaire, toutes les dispositions du plan d'action.

58. Je demande instamment au Front de libération islamique Moro de réaffirmer son ordre général supplémentaire de 2010 et de veiller à ce que l'ensemble du personnel militaire et les populations locales soient informés de ses dispositions ainsi que des sanctions encourues par les contrevenants.

59. J'engage fermement le Front de libération islamique Moro à mettre en place un mécanisme des plaintes dans sa structure de commandement et à instituer un

système permettant de signaler les violations présumées des droits des enfants et d'y donner suite.

60. J'exhorte les autres parties inscrites sur la liste qui ne l'ont pas encore fait à engager le dialogue avec l'ONU en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants, qui comporterait des dispositions relatives à l'accès de l'Organisation aux fins de sensibilisation, d'intervention et de surveillance de la mise en œuvre.
